

Réunion de la sous-commission de suivi de la validation

Compte rendu N° 1/2017

Le mardi 25 avril de l'année 2017 s'est tenue une réunion de la sous-commission de suivi de la validation de la Mauritanie dans les locaux du Comité National de l'ITIE.

Ordre du jour :

- ✓ **L'examen de la matrice des mesures correctives**

Etaient présents à cette réunion

- ✓ Cf. liste des présence annexée au compte rendu.

Ouverture de la séance

La réunion de cette sous-commission était présidée par monsieur Djibi Moctar Sow, Président du Comité National ITIE.

Prenant la parole, il a d'abord fait un aperçu général des résultats de la validation, de son importance et des enjeux qui lui sont inhérents. Par la suite, il a ordonné au Secrétaire Permanent de présenter la matrice des actions correctives envisagées. Cette matrice comprenait des *mesures correctives ventilées à travers douze observations* qui se fondaient sur des exigences de la Norme ITIE 2016.

Chacun des membres de la sous-commission présents s'est exprimé sur le contenu de la matrice.

De leur côté, les observateurs de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ont exprimé leur engagement de contribuer à la mise en œuvre des mesures correctives envisagées dans le cadre de la validation.

Même s'ils sont inapplicables, les transferts infranationaux ont fait l'objet de discussions. Par contre, les transferts entre l'Etat et la commune donneront lieu à des notes explicatives qui seront versées dans le prochain rapport ITIE.

Le cas de la SNIM a aussi suscité des discussions tant sur la taxe unique versée que sur les dividendes versés.

Recommandations et suggestions :

- ✓ La clarification de la participation de l'Etat
- ✓ Le Directeur des Etudes et du Système d'Information de la DGTCP a suggéré la publication des contrats puisqu'il est important et conforme à la transparence de divulguer le contenu des négociations de ces contrats ;
- ✓ Tenir une réunion chaque deux semaines.

Décision prise :

- ✓ Adoption de la matrice des actions envisagées

Fait à Nouakchott, le 25 avril de l'année 2017

Le rapporteur

M. Ba Papa Amadou

